





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4155

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport :			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique			
Type d'habitation: ☐ maison ☐ appartement ☐ autres: Demandeur: ☐ A. T. G. B. C. S.			
Demandeur: CERT (CREW - SEXITING			
Personne sur place :code EAN de l'installation :	1. C.,	,,A	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Adresse de la visite : Date d'émission : Adresse de la visite : Date de visite : Date d'émission : Adresse de la visite : Date d'émission : Adresse de la visite : Date d'émission : Adresse de la visite : Adresse de la visite : Date d'émission : Adresse de la visite : Adresse	-41	60 M	UHIS
Date de visite : 1. Date d'émission : 1. J. J. Références d	lient:	/C	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 2271 t	ois 🛘 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :	0		
Tension d'utilisation : Protection générale du branche			1
	ombre de circ	uits terminau	x: 7
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		y	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1/	
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		V	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	-		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X	V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	-	V	1
	++	N	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	- V	1	
Résistance de dispersion de la prise de terre :,, Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier equipement indivi	dual de l'agen	COCOTECE	DELCHIM sobl
Manquements / Notes :	duel de l'agen	SOCOTECE	BELGIUW ASDI.
manquements / Notes .			
Joik Annexe			

m			
Constrain			
Conclusion : ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R G L E. Le prochein	-contrôlo pári	odiane ost à	offoctuor 2
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	commote ben	ouique est a t	Ellectuel
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une v	visite complén	nentaire est à	\sc
exécuter par le même organisme après mise en conformité 4 au terme de 18			acte de
vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter			
par le même organisme en vue de compléter le dossier.		~	E2/
Nom et visa de l'inspecteur. Nom et visa	du demandeur	pour réception	n: 33
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			7)/0
40 may			effectuer acte de exécuter 1:





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALKATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0136 23/15/11/14/04

 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : peu partour .
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Absence de flou d'echt fre de l'infallation **Absence de fech an num sis Tene. ** **Installation **Ton a teconstillance dans protocole d'occupant and gent final a postificant pour monnier d'annexe de comment pour monnier d'annexe de l'alie de l'aliment de de l'annexe de l'a
500